

SNUDI-FO79
8, rue J. Cugnot
79000 NIORT



à

Madame la **Directrice Académique**
DSDEN des Deux Sèvres
61, avenue de Limoges
79000 NIORT

Objet : Fortes chaleurs et protections des agents et des élèves

Madame la Directrice Académique,

Météo France annonce des températures pouvant atteindre 38°C dans notre département qui a été placé en vigilance jaune canicule depuis aujourd'hui.

Dans ces conditions, les températures au sein des établissements scolaires et administratifs non climatisés vont continuer à fortement augmenter, exposant personnels et usagers à des risques sérieux pour leur santé et leur sécurité. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des personnels vulnérables, notamment les femmes enceintes et les agents souffrant de pathologies chroniques, davantage exposés aux effets d'une chaleur intense.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, des garanties pour un placement en autorisation spéciale d'absence avec traitement pour ces personnels. L'an passé déjà, plusieurs enseignants avaient été victimes de malaises dans des salles de classe surchauffées.

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur prévoit explicitement, dans sa section 3, que lorsque les mesures de prévention mises en œuvre demeurent insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité doit être décidé.

Or, dans de nombreux établissements scolaires et administratifs, les mesures prises restent manifestement insuffisantes. Lorsque des ventilateurs ont été mis à disposition, ce qui est loin d'être systématique, ceux-ci ne permettent bien souvent pas de rendre supportables des locaux fortement surchauffés.

Afin de garantir effectivement la santé et la sécurité des personnels comme des élèves, **nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de solliciter le Préfet afin que soit sérieusement évoqué la possibilité de fermer les écoles et établissements du département au moins les après-midis de jeudi et vendredi de cette semaine.** Dès lors qu'ils ne disposeraient pas de système de climatisation adapté.

On le sait maintenant, les épisodes caniculaires vont se multiplier et se rapprocher dans le temps.

Il faut constater que l'Éducation nationale n'a toujours pas pris la pleine mesure de cette situation. En dehors des recommandations élémentaires du ministère (hydratation, limitation de l'exposition au soleil, etc.), les personnels demeurent une nouvelle fois livrés à eux-mêmes dans des établissements parfois devenus impropres à l'accueil du public.

Nous demandons que l'État, employeur des enseignants et des AESH, prenne enfin et anticipe pour l'avenir les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers du service public, et ceci en application du Code du Travail et du décret n°2025-482 du 27 mai 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de notre considération distinguée.

Niort, le 26 mai 2025

Eric Chabot
SNUDI-FO79